

Durée : 4 jours /28 heures : 100% visio formation ou présentielle
3 jours Etat Termites conformément à la réglementation + **1 jour complément Etat Parasitaire**

FICHE PROGRAMME FORMATION

PUBLIC :

- Techniciens de la construction, techniciens du bâtiment. Candidats à la réalisation des missions d'état du bâtiment relatif à la présence de termites et/ou d'état parasitaire.

OBJECTIFS :

- Maîtriser les fondamentaux réglementaires, méthodologiques (connaître et identifier les termites, leurs dégâts et leurs indices d'infestation) et complémentaires pour les autres agents de dégradation du bois
- Acquérir la capacité à réaliser des rapports
- Se préparer à la certification de personnes

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

PEDAGOGIE & EVALUATION

- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : exposés dynamiques, échanges de pratiques, quiz, exercices, activités interactives, études de cas, ...
- Un QUIZ de validation des acquis de connaissances en ligne est réalisé en fin de formation

ANIMATEUR :

Équipe Technique et/ou partenaires référencés.
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur www.upnpro.fr

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les délais d'accès, tarifs, accessibilité, contact, CGV, rendez-vous sur www.upnpro.fr

PROGRAMME :

Conformément à l'arrêté du 02 juillet 2018

MODULE 1 : LE BOIS, MATERIAU DE CONSTRUCTION

- Techniques de construction, terminologies
- Formation, composition et constitution du bois
- Classe d'emploi, durabilité naturelle et conférée
- Notions d'anatomie du bois et *reconnaissance des essences*

MODULE 2 : LE BOIS, MATERIAU BIODEGRADABLE

- Biologie des Termites et des autres insectes xylophages et nidificateurs *en détail* (capricornes, lyctus, vrillettes, hespérophanes...)
- Biologie des champignons lignicoles et lignivores (dont la mэрule) – critères de reconnaissance
- Identifier les Termites, les matériaux dégradés et les indices d'infestation
- *Identifier les autres agents de dégradations et les indices d'infestation et de contamination*
- Principe de base des traitements anti-termites, *curatifs insecticides et fongicides*

MODULE 3 : REGLEMENTATION

- Structure et dispositif réglementaire
- Connaissance des textes législatifs, réglementaires et normatifs (Loi, décrets, arrêtés, ordonnances...)
- Aspects juridiques et jurisprudence

MODULE 4 : METHODOLOGIE ET RAPPORT

- Conduite d'un état termites ou *parasitaire* dans le bâtiment selon les normes NF P 03-201 et *NF P03-200*
- Rédaction des rapports conformément à la réglementation et aux normes.